

Une saison, **Une œuvre** le musée Denon dévoile ses réserves

Ci-contre et au verso :

J. Marrez (lithographe)

d'après Léon Gambey (1883-1914)

Couverture du programme du carnaval
1907

Lithographie

Inv. 86.3.82

Don Aulois, 1986

Léon Gambey

Ce jeune illustrateur de 23 ans dont la famille habitait au n°3 de la rue de l'Obélisque avait fait ses études au Collège de Chalon avant de suivre les cours de l'École Normale de Dessin à Paris, dans la classe d'Eugène Grasset. Il fréquenta diverses académies parisiennes (Colarossi) et fut vite reconnu, notamment pour ses dessins de chevaux et de cavalerie militaire. Ses œuvres de jeunesse conservées dans les collections du musée Vivant Denon (*Autoportrait déguisé*, illustrations de contes, fantasmagories et caricatures) traduisent l'influence de Grasset et de l'Art Nouveau et une propension toute personnelle à la satire humoristique.

Le programme de 1907

Dans cet esprit ludique, Léon Gambey réalisa la première de couverture du programme du carnaval ainsi que les huit planches intérieures, lithographiées par J. Marrez, représentant le cortège des chars qui composaient la cavalcade en 1907 :

- Le Groupe du vieux carnaval chalonnais, Hérault d'armes Hallebardiers et Fanfares
- Le Char de Sa Majesté Carnaval 1^{er}, le Char du Moulin de la Galette, le Char du Mandarin,

1907 : le premier carnaval de Chalon-sur-Saône, illustré par Léon Gambey

Jusqu'en 1906 les manifestations annuelles du Carnaval de Chalon-sur-Saône étaient le fruit d'initiatives spontanées ou privées. Le 6 décembre 1906, un « Comité Permanent chalonnais de Bienfaisance du Commerce et de l'Industrie » vit le jour pour gérer le premier carnaval « organisé » de la ville. Un artiste chalonnais, Léon Gambey, fut choisi pour illustrer le programme des festivités.



- Le Char de la Corrida espagnole,
- Le Char du Bœuf à la Mode, le Char du Syndicat des Débitants et Limonadiers,
- Le Char de Jacques 1^{er} (appelé « Char de Kar Amel ben Melass » dans le programme), le Char de la Société Nautique
- Le Char du Retour de la chasse au renard,
- Le Char des Régates Chalonnaises, le Char de la Lune, le Char du Crédit Commercial,
- Le Char des Violettes et, clôturant la cavalcade, le Char de l'Enfer (« de Pluton » dans le programme).

Le carnaval

Les festivités commencèrent le dimanche 10 février 1907 à 14 heures par un bal d'enfants à la Halle aux grains, avec distribution de friandise aux jeunes danseurs, suivi d'un grand corso carna-

lesque et d'une belle bataille de confetti. Le lundi à 20 heures eut lieu une grande retraite illuminée et le mardi 12 février à 13 heures précises, on donna le départ de la grande cavalcade. Les chars défilèrent dans les rues de Chalon pendant plus de trois heures et le Vieux Carnaval fut exécuté, après lecture de sa sentence, sur la seconde arche du Pont Saint-Laurent. Le soir même, à 21 heures, un grand bal masqué fut donné dans la Halle aux grains, chauffée et éclairée pour l'occasion par huit cent lampes électriques. Malgré des pluies torrentielles, ce premier carnaval « organisé » de 1907 connut un énorme succès (plus de dix mille visiteurs non-chalonnais). Il fut reconduit l'année suivante avec une nouvelle attraction destinée à durer, l'élection des « Reines du Carnaval ».

CARNAVAL 1907

Proclamation aux Habitants de la bonne ville de Chalon

De par MM. les Bailli et Prévost de la ville;
De par Messeigneurs du Blé, de Thiard, d'Uxelles, de la Trémoille et austres puissants barons;
De par MM. le Gouverneur de la Citadelle et l'Amiral en chef des plattes de la Saône;
Est fait assavoir à tous nos féaux sujets :
Eschevins, bourgeois, manants, gueux et escoliers, vilains et ribauds, jouvenceaux et gentes damoiselles :
Que ce jourd'hui, dixième de février, le grand Carnaval commence, avec cestuy programme de festes et de liesses :
Ce soir, à 2 heures, belle saulterie d'enfants, à la halle aux grains, et grand Corso avec bataille de confetti.
Lundi, à 8 heures, grande retraite aux torches et flambeaux, au son des fifres et buccins et musical tapage.
Mardi, mirifique Cavalcade avec douze chars, nombreux groupes et moult magnificences.
Aïns donc, bonnes gens de notre bonne ville, dansez, beuvez, rigolez-vous et vous esbaudissez ou ne pleurez plus que larmes de vin.
Le grand Carnaval est commencé !

ACTE D'ACCUSATION

Nous, Tête-de-Veau, premier membre du Casio, commissaire-rapporteur de la Société inébranlable des Enfants de la Taverne :
Après enquête et interrogatoire de plusieurs commères et fillaudes :
Avons relevé contre cet escolier du diable, dit Carnaval, les griefs couchés ci-dessous :
Ivrogne et fêteur de pots, a, sous prétexte de boire sec, sifflé les canons de l'hôtel de ville ;
Bâffreur et goulou, s'est calé les joues aux meilleurs tripots, avec des diners bien conconctionnés et chauds à emporter la gueule, et n'a jamais payé qu'en monnaie de singe, sans oncques montrer la royale figure d'un écu ;
Chapardeur et filou, a dérobé, place de Beaune, les oripeaux du sieur Neptune, laissant ce vieillard nu comme un ver ;
A pris, au théâtre, la barque de « Guillaume Tell » pour en aller jouer le 5^e acte dessus le Moutiau ; enfin, a chippé, dans les cartons de la mairie, les 20 degrés qui manquent au pont sur la Saône pour en avoir 85 ;
Vieux sac à mauvaisetés, a fait toujours au pauvre monde une mine de verglas, renfroignant son museau et n'avançant un pas vers son prochain que pour en reculer deux ;
Maître en chicane, a empêché le toit de la Halle d'être classé comme monument historique, disant qu'il ne valait pas un boussin, ayant été fait par-dessus le marché ;
Paillard et galvaudeux, a attrapé la gratelle et contaminé toute la ville. Même a essayé de débaucher la Saône, en la faisant changer de lit ;
Pour toutes ces raisons par nous débagoulées, étant bien avéré que ledit Carnaval a cent meschiefs sur la conscience, qu'on ne peut avoir nulle fiance en lui et qu'il marche à grand renfort de pieds dans toutes les voies orgieuses,
Nous, Tête-de-Veau, commissaire-rapporteur de la Société inébranlable,
Décidons de le livrer ès mains de l'exécuteur des haultes œuvres de notre bonne ville, en requérant contre cet ignoble personnage toutes les fondres de la Justice.

SENTENCE

Après le résumé de notre commissaire-rapporteur, Tête-de-Veau, lu le dimanche précédent, contre le ci-devant Carnaval, dont le cerveau et les organes ne sont garnis que de mauvais principes ;
Attendu que, partout où il paraît, ce n'est que des crimes et des orgies commis par lui, et suivis même de victimes ;
Attendu que cet homme, connu pour un perturbateur du repos de la ville, ne veut changer ni de vie ni de mœurs et que son existence est un danger pour la sécurité et la santé publiques ;
Nous, membres de la Société inébranlable,
L'avons condamné à être berné, sauté à la couverte et dansé dans toutes les rues, coins, places et carrefours de cette ville, par les quatre plus gourmands, feignants, mandrins et membres lâches que vous voyez devant vous...
Ce soir, à 7 heures, il sera transporté à la seconde arche du pont de Saint-Laurent... Là, on lui lira sa sentence... puis, le feu mis au derrière, il sera jeté à la rivière...

Fait et délibéré en notre Chambre, par devant toute l'Assemblée, ce 43 du présent mois,

Signé : TOURNE-COU, premier membre.

Pour copie conforme :

BRULE-MOUSTACHE, CHRISTOPHE, TÊTE-DE-FER, PIÈCE-DE-COU,
TÊTE-DE-VEAU, 1^{er} membre du Casio.

Signé : NEZ-CROCHU.

Vive Rigolo!!!!